

Avant la mobilité

- Contrat de mobilité :

Signataires : étudiant et Directrice des Relations Internationales de Sorbonne Université Faculté des Lettres.

À retourner : **avant le 13 juillet 2020**. (Envoi postal uniquement)

Observations :

- ✓ **Document original à remettre à la Direction des Relations Internationales (nous n'accepterons aucun contrat par mail)**
- ✓ « Domaine d'études » : nom de votre parcours à Sorbonne-université pendant l'année de votre séjour
- ✓ « Cycle d'études » : Licence – 1er cycle, Master – 2ème cycle, Doctorat – 3ème cycle, DU – Cycle court
- ✓ « Code CITE-F » : L2 -> 5 ; L3 -> 6 ; M1/M2 -> 7 ; D -> 8
- ✓ Compte bancaire : ce compte doit être impérativement à **votre nom**
- ✓ Joindre copie de votre Carte Européenne d'assurance maladie (cf votre centre de S.S)
- ✓ Joindre **ORIGINAL** de l'engagement

N.B. Attention, n'oubliez pas de remplir également les dates provisoires de votre séjour (point 2.2, page 4), les informations concernant votre assurance maladie (point 5.2, page 6) et de dater et signer en page 9 concernant (point 3.1, page 5) l'aide financière le montant sera déterminé après la dotation et rempli par nos soins.

- Test OLS (« Online Linguistic Support ») :

À compléter : dès réception de vos identifiants et au début de votre mobilité prévu envoyés par le Bureau Erasmus-Out sur votre adresse mail. Faites attention à vos messages indésirables !

Observations :

- ✓ Il vous est envoyé automatiquement sur votre adresse mail.
- ✓ Ce lien expire 15 jours après l'envoi, il est donc indispensable de le remplir au plus vite.
- ✓ Il est impératif de le passer afin de percevoir le premier versement de votre allocation Erasmus+ (seuls les étudiants natifs en sont dispensés).
- ✓ Vous devez le passer dans la langue principale de vos cours.
- ✓ Il n'y a pas besoin de nous transmettre les résultats. Vous devez simplement le soumettre en ligne.
- ✓ Les résultats n'ont pas d'incidence sur votre dossier académique. Il s'agit simplement d'une autoévaluation.

Pendant la mobilité

- Attestation de séjour (encadrée « à l'arrivée ») :

Signataires : responsables dans l'établissement d'accueil (DRI, Bureau Erasmus, etc.)

À retourner : dès votre arrivée dans l'université d'accueil à l'adresse/ aux adresses mail indiquées/ sur l'attestation.

Observations : doit comporter la signature ET le cachet de l'établissement d'accueil.

- Contrat pédagogique (ou contrat d'études ou « learning agreement ») :

Signataires : étudiant, responsable dans l'établissement d'accueil (par ex. le coordinateur pédagogique) et coordinateur pédagogique à Sorbonne Université Faculté des Lettres.

À retourner : au début de votre séjour et au plus tard en milieu de semestre, soit sept semaines maximum après le début du séjour (pendant le séjour, il faut également nous notifier les modifications de cours, si besoin est)

Observations :

- ✓ Ce document correspond aux pages 10 et 11 du kit de mobilité.
- ✓ « Tableau A » : cours/modules suivis dans l'université d'accueil.
- ✓ « Tableau B » : cours/modules dans lesquels vous vous êtes inscrits pédagogiquement à Sorbonne Université Faculté des Lettres.
- ✓ « Personne responsable dans l'établissement d'accueil » : votre coordinateur pédagogique à Sorbonne Université Faculté des Lettres.
- ✓ Si, une fois sur place, des changements sont apportés sur votre L.A, merci de remplir la page 12 du kit et de nous la retourner par mail signée par vous et vos coordinateurs.
- ✓ Nous n'accepterons aucun contrat pédagogique non signé par les trois signataires (étudiant, coordinateur pédagogique à SU, responsable dans l'établissement d'accueil).

Après la mobilité

- Attestation de séjour (encadrée « au départ ») :

Signataires : responsables dans l'établissement d'accueil (DRI, Bureau Erasmus, etc.)

À retourner : à la fin de votre séjour et au plus tard pour le 1^{er} septembre 2021 (en **ORIGINAL** par voie postale ou remise en main propre **au bureau ERASMUS+ ET** par mail)

Observations : doit comporter la signature ET le cachet de l'établissement d'accueil.

- Rapport de fin de séjour :

À compléter : à la fin de votre séjour et au plus tard le 30 septembre 2021

Observations :

- Il vous est envoyé automatiquement sur votre adresse mail à la fin de votre séjour
- Vous devez impérativement le compléter afin de percevoir le deuxième versement de votre allocation Erasmus+
- Il n'y a pas besoin de nous le transmettre. Vous devez simplement le soumettre en ligne
- Test OLS – 2^e test : *À compléter* : à la fin de votre séjour

Observations :

- ✓ Il vous est envoyé automatiquement sur votre adresse mail à la fin de votre séjour
- ✓ Il est impératif de le passer afin de percevoir le deuxième versement de votre allocation Erasmus+
- ✓ Il n'y a pas besoin de nous transmettre les résultats. Vous devez simplement le soumettre en ligne.

VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT VOUS INSCRIRE ADMINISTRATIVEMENT EN SORBONNE FACULTE DES LETTRES (cf. site inscription) ET PEDAGOGIQUEMENT AUPRES DE VOTRE U.F.R

INFORMATION

Allocation ERASMUS+

Les documents demandés par le bureau ERASMUS+ en conditionnent le bénéfice.

Pour un séjour de moins (90jrs) de 3 mois = aucune allocation

Les montants sont modulés selon les pays de destination en fonction du coût de la vie. Cette année **2019 à titre indicatif** (nous n'avons pas la dotation avant fin juillet 2020 les montants pourront donc variés à la hausse ou à la baisse) les montants étaient pour le :

- ✓ **Groupe I :** Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède
→ 300.00 €/mensuel.
- ✓ **Groupe II :** Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal
→ 250.00 €/mensuel.
- ✓ **Groupe III :** Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie
→ 200.00 €/mensuel.

(Montant calculé sur trentième de mois et versé au jour près de la mobilité déclarée par l'Université d'accueil attestation arrivée 80% de l'allocation estimée, le solde à réception de l'attestation départ après réajustement Le virement est effectué sur le compte bancaire qui correspond au RIB fourni au moment de la candidature au **NOM de l'allocataire uniquement**. Les étudiants ayant débuté leur séjour au premier semestre, recevront 80% du montant total entre **décembre 2020 et février 2021**. Les étudiants qui débiteront leur séjour au second semestre recevront l'allocation entre **mars 2021 et juillet 2021**. Pour toutes questions relatives à l'allocation, il convient de contacter Mme I. Gerard : isabelle.gerard@sorbonne-universite.fr , concernant le reste de vos questionnements il convient de contacter vos coordinateurs administratifs : lettres-erasmus-outri@sorbonne-universite.fr, pour toutes questions pédagogiques contacter vos coordinateurs pédagogiques au sein de votre UFR).

1- Note Importante sur l'allocation Erasmus de la Commission Européenne :

a. Tous les documents du kit de mobilité conditionnent le bénéfice de la bourse Erasmus+ de la Commission Européenne. **Au 1er septembre 2021, l'absence de l'un au moins de ces documents au dossier de l'étudiant entraînera systématiquement une mise en demeure de remboursement par Sorbonne - Université de la totalité des sommes perçues par l'étudiant au titre de cette allocation.**

b. Seul le relevé de notes fait exception à cette règle puisqu'il est émis par l'établissement d'accueil et que l'étudiant n'a aucun pouvoir sur cette procédure.

2- Note sur l'échange des documents entre l'étudiant et ses coordinateurs Sorbonne-Université :

- a. Les documents doivent être échangés entre l'étudiant et ses coordinateurs soit par courrier postal, soit par e-mail. Dans le second cas ils doivent être convenablement scannés. **Aucune photo ne sera acceptée.**
- b. Les coordonnées du coordinateur institutionnel (page web, téléphone, fax adresse) sont indiquées dans la signature de chacun de ses mails.
- c. Les adresses e-mail et postale de votre coordinateur pédagogique apparaissent dans le document « Coordinateurs pédagogiques – Erasmus sortants »
- d. Pour toute correspondance par courrier, veillez à bien spécifier à chaque fois, le nom du destinataire ainsi que le nom du service ou de l'UFR auquel il est rattaché.

N.B : Pour la mobilité des étudiants à des fins de stage un complément de **150.00 € mensuel** par rapport au taux études accordé.

Attention : Il est impératif que vous respectiez les dates d'envois des documents dûment complétés à transmettre à la Direction des Relations Internationales dès le début de votre séjour. Le versement de l'allocation dépend de ces documents, sans lesquels votre allocation ne vous sera pas accordée même si vous êtes éligible. Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait qu'il en va de même pour les documents de fin de séjour ainsi que de la soumission du rapport en ligne envoyé par l'A.N. E si les envois ne sont pas respectés dans les délais impartis, il vous incombera de rembourser les sommes perçues au jour près, ce dû à l'Agent Comptable, fera l'objet d'un contentieux.